



CONTRAT LOCATION MEUBLE DU TOURISME, SAISONNIERE, AIRBNB

Nous vous remercions d'avoir choisi notre maison pour votre séjour sur la belle Raiatea.

Avant votre arrivée...

- **Réservation et paiement**

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait le paiement de 100% du montant de la location (par espèce ou virement bancaire). Ce paiement compte pour acceptation du présent règlement.

Il est à faire parvenir dans les 7 jours suivant la pré-réservation.

Passé ce délai, le HUTIARUI HOUSE & CAR se réserve le droit d'annuler la pré-réservation. Paiements acceptés : espèce ou virement. Attention, les chèques ne sont pas acceptés.

- **Check-in check out**

Le check-in est à 13H et le check out 11H. Ces horaires sont flexibles.

- **Caution**

Lors de l'entrée dans les lieux, le locataire remettra au propriétaire une caution de 40 000XPF en espèce à titre de dépôt de garantie. Celle-ci sera restituée au locataire en fin de séjour sous réserve d'état des lieux conforme.

Une déduction pourra être faite, le cas échéant, pour couvrir les sommes de dégradations, disparitions ou pertes.

Le locataire devra également rendre le logement loué en bon état de propreté. A défaut, le HUTIARUI HOUSE & CAR se réserve le droit de prélever la somme de 7000 XPF sur la caution pour le forfait ménage.



• Annulation

Toute annulation du séjour réservé devra être communiquée a plus tôt et devra avoir été confirmée par le HUTIARIUI HOUSE & CAR pour être prise en compte.

Si l'annulation est faite plus de 10 jours avant la date prévue, la location pourra être repoussée à une date ultérieure sans frais supplémentaires ou en dernier recours un remboursement de la moitié du paiement vous sera accordée.

Si l'annulation intervient 10 jours ou moins avant la date de la location, la location pourra être repoussée à une date ultérieure sans frais supplémentaires, par contre aucun remboursement vous sera accordé.

En cas de départ anticipé, pour quelque raison que ce soit, le montant total du séjour sera dû et facturé.

A votre entrée dans la maison...

Un état des lieux sera effectué avec le propriétaire ou son représentant lors de la remise des clés.

I. Règles générales

Les fêtes et les petits rassemblements privés sont autorisés et doivent être conformes au règlement concernant le bruit, le voisinage et le nombre de visiteurs. Merci de faire attention à la musique avec Bass par respect pour le voisinage et les habitants du quartier.

En cas de signalement pour musique excessive ou comportement indiscipliné, nous nous réservons le droit de mettre fin à la location. Cela pourra entraîner la perte de la caution et du montant de la location.

Les locataires sont tenus de jeter leurs ordures et leurs déchets dans les poubelles prévues à cet effet. Les détritrus ne doivent en aucun cas être laissés dans le jardin et ses alentours.

Pour tout matériel et ustensiles de cuisine (bol, assiette, verre, fourchettes...) détériorer, casser, vous êtes tenu de le remplacer ou de le payer en espèce local.



II. Climatisation

Il sera formellement interdit d'allumer la climatisation en votre absence dans la maison. Les chambres climatisées ne servent en aucun cas à climatiser le séjour, le salon, la terrasse et la cuisine.

Nous nous réservons le droit de mettre fin à la location, si des manquements, des fraudes, sont constatés. Cela pourra entraîner la perte de la caution et du montant de la location.

III. Nombre d'occupants

Le locataire est autorisé à recevoir des visiteurs supplémentaires à la journée pour un maximum de 15 visiteurs (cela inclus le(s) locataire(s)). Tout invités supplémentaires pour la nuit devront être approuvé à l'avance et soumis à des frais supplémentaires, comme indiqué dans nos tarifs.

Il est strictement interdit d'apporter des matelas d'appoint (en mousse ou gonflage) extérieur de la maison qui peuvent être utilisé pour un invité supplémentaire. Cela pourra entraîner la perte de la caution.

Les locataires sont tenus de s'assurer que tout visiteur respecte le présent règlement intérieur.

IV. Consignes de sécurité

Le jardin est arboré d'un grand manguier, des chutes de mangues sont fréquents lors de la saison, qui peuvent engendrer des dégâts physiques et matériel. Il est fortement conseiller de garer les voitures dans le garage couvert ou dans la cour hors porté des mangues.

Il est strictement interdit de fumer dans la maison, ainsi d'allumer des bougies et autres matières combustibles (réchaud, lampe à pétrole, barbecue...) et il est également strictement interdit de faire des « feux de camps », des lâchés de lanternes et des feux d'artifices sur toute la propriété. Il est impératif que tous les mégots soient jetés dans les poubelles mis à disposition et que le barbecue soit correctement éteint une fois l'usage terminé.

Le HUTIARIU HOUSE & CAR ne pourra être tenu responsable en cas de vol, perte ou détérioration des effets personnels des locataires.



Le propriétaire exercera son droit d'accès de manière raisonnable et en informera à préalable par téléphone dans la mesure du possible.

A votre départ de la maison...

Les locataires sont tenus de laisser les lieux propres, ainsi que tous les éléments utilisés (vaisselles, barbecue, etc...). Les déchets et ordures doivent être jetés dans les poubelles appropriées. Les poubelles dans les salles de bain devront être vidées dans la poubelle OM (ordure ménager) et celle-ci fermée correctement.

Merci de prévenir le propriétaire ou son représentant de l'heure de votre départ afin d'effectuer la remise des clés et de faire un état des lieux.

V. Responsabilité

Aucun recours ne pourra être engagé contre la location saisonnière pour tout accident survenu sur le site, l'utilisation des équipements mis à disposition se fera aux risques et périls des locataires. Le locataire et les hôtes sont entièrement et en toutes circonstances responsables de la sécurité de leurs enfants.

En réservant, le locataire déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions ci-dessus.

En fin de contrat, lors de la restitution des clés par le locataire, un état des lieux de sortie sera dressé contradictoirement entre les parties.

Maururu noa, Merci

Le Locataire

« Lu et approuvé Bon pour contrat »

Le / /

HUTIARII HOUSE & CAR

Lu et approuvé, Contrat accepté

Grille tarifaire





Prestation location maison HUTIARII

1 nuit

- 2 personnes _____ 20 000 XPF / nuit
- 4 personnes _____ 22 000 XPF / nuit
- 6 personnes. _____ 25 000 XPF / nuit

2 nuits minimum

- 2 personnes _____ 15 000 XPF / nuit
- 4 personnes _____ 17 000 XPF / nuit
- 6 personnes. _____ 20 000 XPF / nuit

Réduction à partir de :

- 7 nuits _____ 10 %
- 14 nuits _____ 20 %
- 1 mois _____ 50 %

Le matelas supplémentaire

- 1 matelas _____ 2 000 XPF/nuit

La machine à laver

- - 10 jours _____ 5 000 XPF le séjour
- 10 jours et plus _____ Offert

Capacité d'accueil max/nuit : 10 personnes.

Grille tarifaire



Prestation location villa HOTUTU

2 nuits minimum

- Bungalow 2 places _____ 15 000 XPF / nuit
- Bungalow 4 places _____ 17 000 XPF / nuit
- Villa entière 6 places _____ 25 000 XPF / nuit

A partir de 7 nuits -10 %

- Bungalow 2 places _____ 94 500 XPF / nuit
~~105 000 XPF~~
- Bungalow 4 places _____ 107 100 XPF / nuit
~~119 000 XPF~~
- Villa entière 6 places _____ 157 500 XPF / nuit
~~175 000 XPF~~
- 14 nuits _____ 20 %
- 1 mois _____ 50 %

Le matelas supplémentaire

- 1 matelas _____ 2 000 XPF/nuit

La machine à laver

- - 10 jours _____ 5 000 XPF le séjour
- 10 jours et plus _____ Offert

Capacité d'accueil max/nuit : 10 personnes.

Hutiarri
HOUSE & CAR



Grille tarifaire Voiture

Prestation location voiture (5 places)

- 1 jour _____ 6 500 XPF
Prix réservé au locataire HUTIARII HOUSE & CAR 5 000 XPF

Prix dégressif

- 7^{ème} jours _____ 6 000 XPF / jour
- 14^{ème} jours _____ 5 200 XPF / jour
- 1 mois _____ 4 000 XPF / jour

Grille tarifaire Petit déjeuner

Petit déjeuner Continental

Pain beurre/croissant, confiture, fromage, fruit de saison, jus de fruit (cannette)

1 100 XPF / personne / jour

Petit déjeuner Tahitien

Pain beurre, confiture, poisson cru lait de coco, thon frit, fruit de saison, jus de fruit (cannette)

1 300 XPF / personne / jour

Réservation à faire au **87 20 94 56** (Solange) avant 10H la veille, paiement à la livraison par carte ou espèce. Livraison 7h, merci d'ouvrir le portail.

Consigne pour les ordures ménagères

LE TRI DU BAC VERT

TOUS CES DÉCHETS DOIVENT ÊTRE PROPRES ET JETEZ EN VRAC.

CARTONS



BOITES DE CONSERVE



PAPIERS ET JOURNAUX



BOUTEILLES EN PLASTIQUE



CANETTES EN ALUMINIUM



BRIQUES ALIMENTAIRES



A mettre dans les maisons vertes au bord de route

BORNES À VERRE



LE TRI DU BAC GRIS

AUTRES DÉCHETS



A mettre dans le bac gris de la maison et déposer tous les **LUNDIS MATINS** dans la servitude à côté du portail.



CONDITION GENERALES LOCATION DE VOITURE SANS CHAUFEUR

Article 1 DUREE – PROLONGATION

La location du véhicule est conclue pour une durée déterminée expressément stipulée au contrat. Sa prolongation ne peut valablement intervenir que par voie d'avenant signé entre le locataire et HUTIARII HOUSE & CAR avant l'expiration du contrat. La rétention abusive du véhicule loué expose le locataire à des poursuites et entraîne sa déchéance du bénéfice du contrat y compris des assurances souscrites. Le locataire est tenu de restituer le véhicule à la station de départ faute de quoi un supplément lui sera facturé. Le locataire est également soumis aux pénalités de l'art.7 et l'art.6.

Article 2 : PRISE EN CHARGE – RESERVES

Le locataire reconnaît avoir pris le véhicule loué en parfait état de propreté, de fonctionnement et d'entretien, il s'engage à signaler sans délai toute défectuosité qu'il pourrait constater, faute de quoi il pourrait être tenu responsable, après expertise, des dommages provoqués par son aggravation. Le transport des animaux est interdit et HUTIARII HOUSE & CAR se réserve le droit de facturer des frais de nettoyage si le véhicule nécessite un nettoyage approfondi.

Article 3 : PRISE EN CHARGE – ACCESSOIRES

Le véhicule loué est équipé de tous ces accessoires en état de fonctionnement. Le locataire est responsable de plein droit de leur disparition ou de leur détérioration, et tenu le cas échéant de leur remplacement à prix coûtant. En outre, **ne sont pas inclus** dans nos tarifs :

- Le carburant
- Les frais de déplacement occasionnés pour une crevaison ou par la mise à disposition des clés doubles à la demande du client
- Les contraventions, amendes et frais de mise en fourrière
- Les pneumatiques, crevaisons, éclatement, déchirement, jantes tordues.
- Les accessoires détériorés ou volés y compris brûlure de siège , perte de clé du véhicule , clé mouillée lors de baignade etc
- Les chocs bas de caisse
- Les frais occasionnés en cas d'immobilisation du véhicule, dans l'hypothèse où la responsabilité du conducteur serait engagée.

Article 4 : TARIF

La location s'entend par période de 24h, avec 45 minutes de battement prévu. Au delà, des heures supplémentaires sont facturées sur la base de 1/3 de tarif journalier hors taxes. Au delà de 3h, une journée complète sera facturée.



Article 5 : CARBURANT

Le carburant est à la charge exclusive du locataire. Lors de la prise en charge du véhicule, la quantité de carburant est indiquée sur le contrat. Le client devra rendre le véhicule avec la même quantité, faute de quoi la différence lui sera facturée au tarif en vigueur chez HUTIARII HOUSE & CAR. En cas de restitution du véhicule avec un surplus de carburant, la différence sera une perte pour le locataire.

Article 6 : CLAUSE PARTICULIERE

En cas de non-respect de l'Art 1, le locataire sera redevable à HUTIARII HOUSE & CAR d'une indemnité égale au montant du forfait journalier par jour de retard plus une pénalité de 20% de la somme due pour les jours de retard. En outre, les remises prévues seront supprimées. De même si, pour obtenir le paiement du prix de la location ou des réparations à la charge du locataire, HUTIARII HOUSE & CAR devrait exercer des poursuites, elle aurait droit à une indemnité forfaitaire fixée à 30% des sommes régulièrement réclamées, alors même que des poursuites ne résulteraient que d'une mise en demeure de payer par lettre recommandée ou d'un commandement.

Article 7 : FRAIS D'ANNULATION

Au stade la réservation : le véhicule n'a pas encore été délivré

10% de frais d'annulation sur toute réservation après règlement d'une ou toute partie de la location

Aucun remboursement

Pour toute annulation moins de 48 heures avant l'heure de prise en charge. Dans le cas où le client se présente à l'agence sans présenter son permis de conduire en cours de validité. Dans le cas où le client se présente avec une carte bancaire non valide pour la location ou si la carte ne dispose pas des fonds disponibles nécessaire au dépôt de garantie

Pour les locations en cours

Il n'y a pas de remboursement pour les jours non utilisés, en cas de réduction de la durée de location, prise tardive ou retour anticipé du véhicule de location

- **Cas de force majeure : Pour les annulations reconnues officiellement comme étant des cas de force majeure (Décès, accident, hospitalisation), HUTIARII HOUSE & CAR ne facture aucun frais.**

Article 8 : CIRCULATION DU VEHICULE LOUÉ

Le véhicule loué est autorisé à circuler UNIQUEMENT sur les voies ouvertes à la circulation automobile, publiques ou privées de l'îles de Raiatea. Il est en outre interdit de circuler en véhicule de location dans les chemins desservants les cascades et vallées, ou tout autre chemin non goudronné en mauvais état. Tout manquement, à ces instructions particulières implique la responsabilité totale du locataire, en cas de dégradations du véhicule. Le véhicule loué est assuré dans les conditions générales de garantie de véhicules sans chauffeur, et aux conditions particulières visées à la police d'assurance qui peuvent être consultées au bureau HUTIARII HOUSE & CAR.



Article 9 : CATEGORIES DE CONDUCTEURS

Le locataire doit être âgé de plus de 23 ans et titulaire du permis de conduire B au moins depuis 2 ans et jamais fait l'objet d'une suspension, d'un retrait ou d'une annulation de leurs permis sur les cinq dernières années. La franchise à la charge du locataire selon condition du contrat d'assurance du véhicule loué.

Article 10 : RAPPORT D'ACCIDENT ET GESTION DES SINISTRES

Tout dommage causé au véhicule loué doit faire l'objet d'un rapport d'accident ; le locataire doit se présenter IMMEDIATEMENT au bureau le plus proche, sauf dans les deux cas suivant : hospitalisation ou détention par les services de police. Dans ces deux cas, le locataire est tenu de se présenter dès la fin de sa détention ou de son hospitalisation. Le locataire qui ne respecte pas cet engagement est tenu responsable des dommages causés et de leurs conséquences. De même **la responsabilité du locataire est pleinement engagée** s'il ne fournit aucun constat dûment rempli et signé par la partie adverse, en cas d'accident avec une tierce personne.

Article 11 : CONTRAVENTIONS

Le client est tenu responsable du paiement des contraventions en cas d'infraction du code de la route. La non présentation de la contravention au retour du véhicule peut entraîner une facturation complémentaire du montant des contraventions et de frais administratif de gestion.

Article 12 : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre du présent contrat, nous sommes amenés en tant que responsable de traitement, à collecter des données personnelles du Client (la personne désignée au contrat de location, les conducteurs et toute personne effectuant un paiement au titre de la location) à plusieurs fins :

- pour vous fournir les services de location, ce qui inclut la possibilité pour nous d'effectuer les contrôles pertinents en matière d'identité, de sécurité, de permis de conduire.
- pour nous permettre de facturer nos services.
- pour nous permettre de gérer les sinistres.
- pour assurer la sécurité de notre flotte et enregistrer que le véhicule a quitté le lieu de location ou qu'il nous a été restitué. Cette finalité répond à un intérêt légitime.

Les données collectées sont des données d'identification : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, copie du permis de conduire, des données bancaires. Les données collectées pour l'exécution du contrat sont conservées pendant toute la durée nécessaire à l'exécution du contrat, la facturation et la durée des garanties éventuelles, puis elles seront archivées pendant 7 ans à compter de l'extinction des obligations contractuelles, sauf si :

- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire ;



Le client a exercé, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation. L'accès aux données personnelles sera limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Toutefois, les informations recueillies sont susceptibles d'être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat et situés sur le territoire de l'UE, et hors du territoire de l'UE pour l'exécution de tâches sous-traitées, ou pour les besoins de traitement de votre réservation par l'intermédiaire du système de réservation. Ces informations pourront également être communiquées à des tiers comme la police et les gestionnaires d'espaces de stationnement payants, en cas d'infraction ou pour enquêter sur des accidents et vols. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/.679 du 27 avril 2016. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale de : PK 7,8 côté montagne 98735 TUMARAA Raiatea Polynésie Française, en joignant un justificatif de son identité valide. Le client dispose du droit de former une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article 13 : JURIDICTIONS

Tout litige au présent contrat sera porté devant la juridiction compétente de Polynésie Française.

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales. Par la signature du contrat de location, le locataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de location HUTIARII HOUSE & CAR et en accepte les termes.

Le Locataire

« Lu et approuvé Bon pour contrat »

Le / /

HUTIARII HOUSE & CAR

Lu et approuvé, Contrat accepté



H O U S E & C A R